

## Egalité professionnelle Entre les hommes et les femmes

EURO WIPES favorise l'égalité entre femmes et hommes en reconnaissant la légitimité de l'égalité professionnelle fondée sur la reconnaissance des talents, des compétences et des volontés.

Toutes catégories professionnelles confondues, les femmes représentent 62% du total des effectifs. En ce qui concerne la répartition hommes/femmes par catégorie professionnelle, les effectifs sont en grande majorité féminins :

Catégories	F	H	Total
OUV - EMP	46	19	65
TAM	29	21	50
CADRES	13	13	26
Total	88	53	141

Cette réalité, liée aux caractéristiques des métiers de la société, est indépendante de toute forme de discrimination.

Malgré une procédure de recrutement qui s'attache à la neutralité des appels à candidature, et malgré les efforts de la société, les métiers proposés attirent en grande majorité des candidatures féminines, tout particulièrement dans les emplois de conditionnement de produits d'hygiène, contrôle qualité, laboratoires...

**Notre index égalité H/F**, nouvel indicateur issu de la Loi Avenir Professionnel de 2018\*, est de 61/100 pour l'année 2019.

- Le calcul de l'Index a permis de démontrer que les pratiques d'EURO WIPES assurent l'égalité entre les hommes et les femmes dans les domaines suivants :L'égalité salariale entre hommes et femmes est parfaitement respectée
- La part de femmes parmi les 10 plus hauts salaires est importante

Néanmoins, des marges de progrès ont été mises en évidence.

EURO WIPES se doit d'agir sur les inégalités susceptibles d'exister en se fixant des objectifs de progression et en définissant les actions permettant de les atteindre.

Des mesures seront ainsi définies dans un délai de 3 ans, afin de lutter efficacement contre les inégalités professionnelles entre les femmes et les hommes.

*\*La Loi Avenir Professionnel du 5 septembre 2018, dite « Loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel » édicte dans son article 104 une série de mesures visant à favoriser l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, et de renforcer les mesures de lutte contre les violences sexuelles et sexistes au travail.*